

# ANL du 23 février 2024

## Prescriptions sportives de l'ASAF - 2024

### Chapitre VII E - Règlement Particulier Rallyes

#### Article 25.1.3.



## Top Masters Challenge 2024 NOUVEAU REGLEMENT

Il s'agit d'un challenge annuel destiné à mettre en évidence, ceux de nos **licenciés âgés de 50 ans \* et plus** (nés **avant le 1<sup>er</sup> janvier 1974\***) ayant performé lors de leur participation aux épreuves du **Championnat des Rallyes de type B, de la FWB 2024**.

\*Par le présent communiqué, préavis est d'ores et déjà donné, qu'en 2025, le **Top Masters Challenge** sera réservé aux licenciés de **55 ans et plus** (nés **avant le 1<sup>er</sup> janvier 1970**).

A l'instar de ce qui se pratique dans les championnats « Rallyes » pour établir les classements généraux, les points obtenus aux classements généraux et ceux obtenus dans les classes, seront additionnés pour constituer les classements **du TOP Masters Challenge** (voir RPR, Art. 24.1).

**Sauf objection personnelle expresse, à faire parvenir au secrétariat de la Fédération,** les résultats obtenus lors des épreuves disputées, entreront **automatiquement** en ligne de compte pour le classement annuel du Challenge, à hauteur maximale de **99** points venant des **classements généraux** et à hauteur de **99** points également, venant des **classements de classe**.

Les **classements généraux** établis lors de chaque épreuve, seront au nombre de **4** :

1. Le classement des Divisions **1, 2 et 3** confondues ;
2. Le classement de la Division **4** ;
3. Le classement de la Division **PH Classic** ;
4. Le classement de la Division **PH S/R**.

Le Classement Général des **Divisions 1, 2 et 3** confondues, comprendra les **Classes de cylindrée 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et 11.**

Le Classement Général de la **Division 4**, comprendra les **Classes de cylindrée 12, 13 et 14.**

Le Classement Général de la Division Prov'Historic **Classic**, comprendra les **Classes de cylindrée 17, 18 et 19.**

Le Classement Général de la Division Prov'Historic **S/R**, comprendra les **Classes de cylindrée 21, 22 et 23.**

**N.B. :** Les numéros de classe 15, 16 et 20, sont inutilisés actuellement.

La participation au **Top Masters Challenge**, sera **individuelle** et son classement **unique**. Il reprendra aussi bien **les pilotes que les co-pilotes**.

Il sera accessible à tous les licenciés annuels de l'ASAF, répondant au critère d'âge minimal.

**REMARQUE :** Si le **Top Masters Challenge** (classement annuel) est réservé aux licenciés de l'ASAF, les licenciés VAS et les concurrents étrangers (en cas d'épreuve OPEN) pourront, lors des épreuves auxquelles ils participeront, être repris au nombre des concurrents de l'espèce, pour autant, bien sûr, qu'ils répondent à la condition d'âge.

Ils figureront au classement "**Top Masters**" de l'épreuve, prendront les points (et les récompenses éventuelles) inhérents à la place occupée mais ne les comptabiliseront pas au classement annuel des challenges.

Toutes les épreuves « **Championnats** » reprises au calendrier ASAF de la discipline **Rallye** (de type B) entreront en ligne de compte mais **le nombre de résultats pouvant être pris en considération sera pondéré** eu égard au nombre **d'épreuves organisées**, tel que le définit l'Art. 24.2.3 du RPR.

En 2024, le **maximum sera fixé à 6** (sur base du calendrier officialisé le 15 février 2024).

Une fois ce chiffre atteint, les meilleurs résultats encore acquis seront utilisés pour en remplacer d'autres, moins bons, déjà comptabilisés.

Il est à noter que les classements évolutifs du Challenge publiés en cours d'année seront pondérés de la même manière.

Les **5 premiers** classés, ainsi que la **1<sup>ère</sup> Master-Dame**, se verront attribuer un trophée, lors de la cérémonie de proclamation des résultats, en fin de saison 2024.

En cas **d'ex-aequo** en fin d'année, le(s) meilleur(s) résultat(s) non comptabilisé(s), déterminera(ont) la préséance.

Lors des épreuves, les organisateurs prévoient un trophée qui sera remis à chacun des « **Masters** » 1<sup>er</sup> classé aux divers classements généraux repris plus haut (**pilote ou co-pilote**).

En cas d'**ex aequo**, le trophée sera remis prioritairement aux pilotes.

Les classements du **Top Master Challenge** seront mis à jour sur le site Internet de l'ASAF ([www.asaf.be](http://www.asaf.be)) après chaque épreuve.

**N.B. :** Il est bien entendu que ce challenge sera complémentaire aux championnats traditionnels et ne les modifiera, en rien.

Pour le Conseil d'Administration

Bernard HAYEZ  
Président

Katia LIEMANS  
Secrétaire Générale